



Artisans, créateurs : candidatez au Label « Fabriqué à Paris » 2021 !

Communiqué de presse

Lundi 6 juillet 2020

**La quatrième édition du label « Fabriqué à Paris » est officiellement lancée !
Les artisans, entrepreneurs et créateurs qui fabriquent au sein de la capitale
ont jusqu'au 20 septembre pour candidater.**

Après le succès des précédentes éditions organisées depuis 2017, la Ville de Paris ouvre aujourd'hui la période de candidature du label « Fabriqué à Paris » 2021, visant à valoriser les produits fabriqués à Paris et démontrer l'excellence et le dynamisme de l'artisanat parisien.

Ce label offre aux lauréats une visibilité nouvelle, une reconnaissance professionnelle et un gage de qualité qu'ils pourront intégrer dans leur communication. Un logo « Fabriqué à Paris » permet aux lauréats de faciliter l'identification de leur produit sur leur vitrine et au sein de leur boutique.

Un jury composé de représentants de la Ville de Paris et de personnalités qualifiées sera chargé de retenir les candidatures éligibles au label. Il distinguera également parmi elles une sélection de produits récompensés par des prix et des dotations pouvant aller jusqu'à 2.000 euros, pour chacune des catégories suivantes :

- Artisanat alimentaire,
- Mode et accessoires,
- Univers de la maison,
- Produits manufacturés,
- Innovation.

Les Parisiennes et les Parisiens auront à leur tour l'occasion de décerner leurs « coups de cœur » par un vote en ligne organisé au mois de novembre prochain.



Les modalités de sélection de ce concours ont été définies en concertation avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris. En plus du caractère local et de la qualité intrinsèque du produit, les enjeux sociaux et environnementaux seront essentiels dans la sélection des objets.

« Le succès des précédentes éditions a confirmé que le label « Fabriqué à Paris » répondait à une forte demande des Parisiens et des visiteurs pour des objets incarnant l'identité et les traditions parisiennes » déclare Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des métiers d'art et de la mode. « Dans le contexte de crise que nous connaissons cette année, il sera un outil important pour aider les créateurs et les artisans de la capitale à relancer leur activité. »

À partir d'aujourd'hui et jusqu'au 20 septembre tous les artisans et créateurs parisiens peuvent candidater: <https://www.paris.fr/pages/label-fabrique-a-paris-candidatez-a-la-4e-edition-8043>

Les labellisés « Fabriqué à Paris » des précédentes éditions sont également invités à renouveler l'expérience !

Contact presse : Solène Bures / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61